

Sujet :Question écrite relative à l'organisation des collectes par les services communaux

Date :Wed, 23 Sep 2020 16:08:51 +0200

De :BORDONARO Giovanni <gbordonaro@anderlecht.brussels>

Pour :Secrétaire communal - Gemeentesecretaris (AC-Anderlecht) <secretairecommunal@anderlecht.brussels>

Copie à :NEUZY Allan <aneuzy@anderlecht.brussels>

Monsieur Neuzy,

Pouvez-vous m'expliquer comment se déroule le ramassage des petits encombrants et sacs poubelles non conformes (non bxl-propreté) déposés de façon clandestine sur nos voiries?

A savoir:

- Combien d'équipes et de véhicules effectuent le ramassage par jour?
- Combien de véhicules et quels types (pick-up, camion type bxl-propreté,..) disposent la commune pour les ramassages de ces types de déchets?
- Comment s'organise la collecte? Quartier prioritaires? Selon les demandes et signalements?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
0472 88 31 48

Giovanni BORDONARO

Conseiller communal - Gemeenteraadslid

Administration communale d'ANDERLECHT | Gemeentebestuur ANDERLECHT

1070 Bruxelles | 1070 Brussel - www.anderlecht.be - [Disclaimer](#)

T

N'imprimez pas inutilement ! - Druk slechts af indien nodig !

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.



Anderlecht, le 23 -10- 2020

Monsieur BORDONARO Giovanni
Rue Henri Caron 45

1070 BRUXELLES

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE – SERVICE ENTRETIEN - PROPLETE.

Votre correspondant : A. STAES
Chef de Division
☎ 02/558.53.21

Notre réf. : CV/CALET/2020.QE.BG.2 - OL

Objet : Réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant le ramassage des petits encombrants et sacs poubelles non conformes déposés de façon clandestine sur les voiries communales.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question relative au ramassage des petits encombrants et sacs poubelles non conformes déposés de façon clandestine sur les voiries communales, nous avons le plaisir de vous informer que 9 équipes composées de 20 personnes au total en effectuent un ramassage journalier et disposent pour cette tâche de 4 camions du type benne ou presse comme ceux de Bruxelles-Propreté et de 5 pick-ups dont 2 grands et 3 plus petits modèles.

Au niveau organisationnel, 9 tournées au total sont organisées pour couvrir l'ensemble du territoire communal et une procédure d'actualisation de celles-ci est actuellement en cours en raison de la nécessité de procéder à certains ajustements. De même, dans les quartiers connus de nos services pour avoir des gros dépôts de déchets, un plus gros camion de ramassage sera prévu. En supplément, 1 à 2 équipes sont prévues spécifiquement dans les parcs et sont équipées de 1 à 2 pick-ups pour la vidange des corbeilles et d'un camion qui ramasse les déchets verts.

Pour ce qui concerne l'ordre des priorités dans les interventions effectuées, nous vous signalons que la « priorité 1 » concerne les sacs oranges, les déchets verts et les corbeilles publiques, la « priorité 2 » concerne les bulles à verre, les olioboxes et les bulles à vêtements, la « priorité 3 » concerne les demandes d'intervention de l'application Fix My Street et enfin la « priorité 4 » concerne les dépôts clandestins de déchets et ce dans tous les quartiers.

Au niveau de Fix My Street, tous les signalements (téléphone, mail, application-même) passent par une plate-forme conjointe avec Bruxelles Propreté, permettant de rassembler toutes les plaintes provenant de citoyens ou du personnel communal qui sont ensuite préparées pour le lendemain matin et intégrées dans les différentes tournées pour un nettoyage, en théorie, le lendemain de leur signalement.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin de l'Entretien de l'Espace public,

A. NEUZY

